



Première section

Dossier n° 2024-0013 – **ANNULE ET REMPLACE L'AVIS PRÉCÉDENT**

Avis du 13 juin 2024

Commune de Gérardmer (Vosges)

Budget non adopté en équilibre réel

Article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES GRAND EST

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 ;

Vu le code des juridictions financières, notamment ses articles L. 232-1 et L. 244-1 ;

Vu les lois et règlements relatifs aux budgets des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté du président de la Chambre régionale des comptes Grand Est fixant la composition des sections et l'arrêté portant délégation de signature aux présidents de section ;

Vu la lettre du 30 avril 2024, enregistrée au greffe le 6 mai 2024, par laquelle la préfète des Vosges, a saisi la Chambre régionale des comptes Grand Est de la situation de la commune de Gérardmer au titre de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales, au motif que les budgets primitifs des budgets annexes « immobilier ski » et « régie ski » pour 2024 présentent un déséquilibre apparent ;

Vu la lettre du 7 mai 2024, par laquelle le président de la Chambre régionale des comptes a informé le maire de la commune de Gérardmer de la mise en œuvre de la procédure de contrôle des actes budgétaires et l'a invité à présenter ses observations à la chambre au plus tard le 21 mai 2024, dans les conditions prévues aux articles L. 244-1 et R. 244-1 du code des juridictions financières ;

Entendu M. Stessy SPIESSMANN-MOZAS, maire de la commune, lors de la réunion tenue en mairie le 30 mai 2024 ;

Vu l'ensemble des pièces du dossier et les éléments d'information recueillis au cours de l'instruction ;

Après avoir entendu Mme Gratianna GUILLER, première conseillère, en son rapport, et après en avoir délibéré en séance de section, conformément à la loi, dans la formation suivante :

- M. Christophe BERTHELOT, conseiller président, président de séance ;
- Mme Christelle BARASSI, première conseillère ;
- Mme Sylvie MAKARENKO, première conseillère ;
- Mme Gratianne GUILLER, première conseillère, rapporteure ;
- Mme Sandra ROGISZ, conseillère.

ÉMET L'AVIS SUIVANT

CONSIDÉRANT CE QUI SUIT :

1 SUR LE CONTEXTE

(1) Située au bord du lac éponyme, au cœur du massif des Vosges, la ville de Gérardmer est une commune touristique de 7 833 habitants, classée ville de montagne, dotée de nombreuses infrastructures touristiques et de loisir.

(2) Depuis 2008, elle gère en régie son domaine skiable qui se compose de 21 pistes de ski alpin, 40 km de pistes nordiques, 16 téléskis, 2 télésièges, 1 piste de luge et des circuits aménagés de balade en raquettes. Seul l'accès aux pistes de ski alpin est payant. Le domaine est ouvert de mi-décembre à début mars.

(3) Le chiffre d'affaire généré par l'exploitation de ce domaine dépend des possibilités d'ouverture des pistes en fonction du taux d'enneigement et des conditions climatiques requises pour la production de la neige de culture.

(4) Lors de la saison 2023/2024, le taux d'enneigement étant très faible et les températures trop élevées pour permettre la production de neige de culture, seul un tiers du domaine de ski alpin a été ouvert, en fin de semaine et pendant les vacances scolaires, de fin décembre à début mars.

(5) Le budget de la commune est composé d'un budget principal et de huit budgets annexes (services forestiers, lotissement, loueurs locaux terrains nus, immobilier ski, régie ski, bar-bowling, pompes funèbres, transport).

(6) Si la situation financière de la commune n'est pas dégradée, elle comporte des points de fragilité significatifs, notamment un endettement élevé et une forte dépendance des budgets annexes aux subventions versées par le budget principal pour assurer leur équilibre.

2 SUR LA RECEVABILITÉ DE LA SAISINE

(7) L'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales dispose que *« lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'est pas voté en équilibre réel, la Chambre régionale des comptes, saisie par le représentant de l'État dans un délai de trente jours à compter de la transmission prévue aux articles L. 2131 1, L. 3131-1 et L. 4141-1, le constate et propose à la collectivité territoriale, dans un délai de trente jours à compter de la saisine, les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire et demande à l'organe délibérant une nouvelle délibération. La nouvelle délibération, rectifiant le budget initial, doit intervenir dans un délai d'un mois à partir de la communication des propositions de la chambre régionale des comptes. Si l'organe délibérant ne s'est pas prononcé dans le délai prescrit, ou si la délibération prise ne comporte pas de mesures de redressement jugées suffisantes par la chambre régionale des comptes, qui se prononce sur ce point dans un délai de quinze jours à partir de la transmission de la nouvelle délibération, le budget est réglé et rendu exécutoire par le représentant de l'État dans le département. Si celui-ci s'écarte des propositions formulées par la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite ».*

(8) Aux termes de l'article L. 1612-4 du même code, *« le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice ».*

(9) Par lettre du 30 avril 2024, la préfète des Vosges, qui a qualité pour agir, a saisi la chambre sur le fondement de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales pour défaut d'équilibre réel du budget primitif 2024 de la commune de Gérardmer ; plus particulièrement la préfète invoque le déséquilibre apparent de la section d'exploitation du budget annexe « régie ski » à hauteur de 1 882 593 €, ainsi que celui des deux sections du budget annexe « immobilier ski », de 780 449 € en fonctionnement et de 283 849 € en investissement.

(10) Le budget de la commune de Gérardmer a été adopté le 12 avril 2024, reçu en préfecture le 26 avril 2024. La saisine de la chambre, le 30 avril 2024, est donc intervenue dans le délai de trente jours à compter de la transmission des actes budgétaires dont l'équilibre est contesté ainsi que le prescrit l'article L.1612-5 du code général des collectivités territoriales.

(11) Aux termes de l'article R. 1612-8 du code général des collectivités territoriales, le délai dont dispose la chambre régionale des comptes pour formuler ses propositions court à compter de la réception au greffe de l'ensemble des documents dont la production est requise. Au cas d'espèce, et suite à la transmission par la préfecture, notamment du budget primitif 2024 de certains budgets annexes et de l'état relatif à la fiscalité directe locale, la chambre régionale des comptes a été en possession de l'ensemble des justifications et documents prévus à l'article R. 1612-19 du code précité le 14 mai 2024.

(12) Il résulte de ce qui précède que la saisine de la préfète des Vosges est recevable et complète à cette date.

3 SUR LA DÉTERMINATION DU MONTANT DU DÉSÉQUILIBRE BUDÉGTAIRE

(13) En application du principe d'unité budgétaire et de l'article L. 2311-1 du code général des collectivités territoriales, le budget communal constitue un acte unique. La chambre régionale des comptes est donc fondée à examiner l'ensemble des actes budgétaires adoptés par l'assemblée délibérante pour vérifier s'ils satisfont aux règles d'équilibre réel posées par l'article L. 1612-4 du même code, à savoir l'équilibre entre recettes et dépenses section par section, la sincérité des inscriptions budgétaires et la couverture de l'annuité en capital de la dette par des ressources propres, son office ne se limitant pas au seul motif de déséquilibre signalé par la préfecture dans sa saisine.

3.1 Sur l'exécution du budget 2023

(14) Une analyse des résultats cumulés à la fin de l'exercice 2023, et notamment de la sincérité des restes à réaliser en recettes et en dépenses d'investissement, est nécessaire afin de vérifier l'inscription au budget primitif des crédits affectés aux dépenses ou recettes engagées.

3.1.1 Sur la sincérité des restes à réaliser

(15) Selon l'article R. 2311-11 du code général des collectivités territoriales, « *les restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés à la clôture de l'exercice correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre [...]* ».

(16) Seuls le budget principal et les budgets annexes « forêt » et « immobilier ski » recensent des restes à réaliser en dépenses d'investissement, à hauteur de 635 871 € pour le premier, 7 260 € pour le second et 45 005 € pour le troisième. Ces restes à réaliser correspondent bien à des dépenses engagées en 2023, mais non mandatées. Ils sont donc conformes au cadre réglementaire précité et correctement repris dans les budgets primitifs 2024.

3.1.2 Sur les résultats de l'exercice 2023 et leur reprise

(17) Les résultats de clôture des comptes administratifs et de gestion 2023 étant conformes, les résultats cumulés de l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

		Budget principal	BA forêt	BA Lotisseurs	BA ZI loueurs locaux	BA immobilier ski	BA Régie ski	BA bar bowling	BA pompes funèbres	BA transport
Section de fonctionnement ou exploitation)	Recettes	19 332 621 €	251 145 €	29 608 €	216 318 €	1 715 620 €	3 367 335 €	288 563 €	30 464 €	48 635 €
	Dépenses	16 568 422 €	195 551 €	21 328 €	135 720 €	1 789 929 €	3 432 087 €	282 772 €	25 488 €	49 412 €
	Résultat N	2 764 199 €	55 594 €	8 280 €	80 599 €	- 74 309 €	- 64 752 €	5 791 €	4 976 €	- 778 €
	Résultat N-1	39 875 €	111 676 €	53 642 €	64 €	89 033 €	- 397 514 €	59 €	18 037 €	873 €
	Résultat cumulé	2 804 074 €	167 270 €	61 923 €	80 662 €	14 724 €	- 462 266 €	5 850 €	23 013 €	96 €
Section d'investissement	Recettes	5 033 856 €	21 338 €	21 328 €	137 135 €	1 894 720 €	0 €	30 986 €	8 999 €	709 €
	Dépenses	3 533 579 €	14 147 €	0 €	165 882 €	1 281 862 €	0 €	4 444 €	0 €	7 500 €
	Résultat N	1 500 277 €	7 191 €	21 328 €	- 28 748 €	612 858 €	0 €	26 542 €	8 999 €	- 6 791 €
	Résultat N-1	- 1 572 528 €	- 15 379 €	- 126 736 €	- 48 755 €	- 553 657 €	373 000 €	6 041 €	56 018 €	58 966 €
	Résultat cumulé	- 72 251 €	- 8 188 €	- 105 409 €	- 77 503 €	59 201 €	373 000 €	32 583 €	65 017 €	52 176 €
	RAR dépenses	635 871 €	7 260 €	0 €	0 €	45 005 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat global de clôture (hors RAR)		2 731 823 €	159 082 €	- 43 486 €	3 160 €	73 925 €	- 89 266 €	38 433 €	88 030 €	52 271 €

(18) Si l'affectation de ces résultats n'a fait l'objet d'aucune délibération de la part du conseil municipal, leur reprise dans les budgets primitifs 2024 est néanmoins conforme aux dispositions des articles L. 2311-5 et R. 2311-12 du code général des collectivités territoriales, les résultats excédentaires des sections de fonctionnement/exploitation sont bien affectés en priorité à la couverture du besoin de financement des sections d'investissement et les déficits sont correctement repris. Il en va de même pour les résultats déficitaires et excédentaires des sections d'investissement.

3.1.3 Sur la vérification de la sincérité des inscriptions aux budgets primitifs 2024

3.1.3.1 Sur l'équilibre du budget annexe « pompes funèbres »

(19) Le budget primitif pour 2024 a été adopté le 12 avril 2024, en équilibre apparent pour chacune des deux sections pour un total de 48 013 € en section d'exploitation et de 74 217 € en section d'investissement.

Concernant la section d'investissement

(20) Si les prévisions de recettes n'appellent pas d'observations, l'inscription de 74 217 € en dépenses, au chapitre 21 – immobilisations corporelles, ne correspond à aucune opération identifiée.

(21) La section d'investissement du budget annexe « pompes funèbres » serait donc en suréquilibre de 74 217 €. Conformément à l'article L. 1612-7 du code général des collectivités territoriales, une section d'investissement comportant un excédent n'est pas considérée comme en déséquilibre.

Concernant la section d'exploitation

(22) Pour les dépenses, l'inscription de 17 000 € au chapitre 67 – charges exceptionnelles est anormale et devrait être corrigée. En effet, selon l'article R. 2221-48 3° du code général des collectivités locales, le reversement d'un excédent d'un service public à

caractère industriel et commercial au budget principal ne peut être que ponctuel et doit faire l'objet d'une délibération motivée du conseil municipal¹. En l'espèce, il n'existe pas de délibération spécifique adoptée par le conseil municipal sur ce point. En outre, la pratique de la commune consistant à procéder chaque année, depuis 2021, à un reversement du budget annexe « pompes funèbres » vers le budget principal est contraire au cadre réglementaire.

(23) Pour les recettes, l'inscription de 25 000 € au chapitre 75 – autres produits de gestion courante – est erronée et devrait figurer au chapitre 70 – vente de produits fabriqués, prestations, car cette prévision de recette correspond aux frais acquittés par les usagers.

(24) Les dépenses de la section d'exploitation s'élèveraient donc à 31 013 € et les recettes à 48 013 €. La section d'exploitation présenterait un suréquilibre de 17 000 € conforme aux dispositions de l'article L. 1612-7 du code général des collectivités territoriales, car d'un montant inférieur à l'excédent cumulé de 23 013 € constaté au 31 décembre 2023 pour cette section.

3.1.3.2 Sur l'équilibre du budget annexe « transport »

(25) Le budget primitif pour 2024 a été adopté le 12 avril 2024, en équilibre apparent pour chacune des deux sections pour un total de 56 096 € en section d'exploitation et de 53 176 € en section d'investissement.

Concernant la section d'investissement

(26) Si les prévisions de recettes n'appellent pas d'observations, l'inscription de 45 676 € en dépenses, au chapitre 21 – immobilisations corporelles, ne correspond à aucune opération identifiée.

(27) Les dépenses de la section d'investissement s'élèveraient donc à 7 500 € et les recettes à 53 176 €. La section d'investissement du budget annexe « transport » serait donc en suréquilibre de 45 676 €. Conformément à l'article L. 1612-7 du code général des collectivités territoriales, une section d'investissement comportant un excédent n'est pas considérée comme en déséquilibre.

Concernant la section d'exploitation

(28) Les prévisions inscrites en dépenses et en recettes n'appellent d'observations au regard des dispositions de l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales.

3.1.3.3 Sur l'équilibre du budget annexe « forêt »

(29) Le budget primitif pour 2024 a été adopté le 12 avril 2024, en équilibre apparent pour chacune des deux sections pour un total de 284 082 € en section de fonctionnement et de 40 448 € en section d'investissement.

¹ Conseil d'État, arrêt n° 7/10 SSR société stéphanoise des eaux et ville de Saint-Etienne du 30 septembre 1996 et arrêt n° 9/8 SSR commune de Bandol du 9 avril 1999.

(30) Les prévisions inscrites en dépenses et en recettes pour les deux sections n'appellent pas d'observations au regard des dispositions de l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales.

3.1.3.4 Sur l'équilibre du budget annexe « ZI loueurs locaux nus »

(31) Le budget primitif pour 2024 a été adopté le 12 avril 2024, en équilibre apparent pour chacune des deux sections pour un total de 236 879 € en section de fonctionnement et de 284 709 € en section d'investissement.

(32) Les prévisions inscrites en dépenses et en recettes pour les deux sections n'appellent pas d'observations au regard des dispositions de l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales.

3.1.3.5 Sur l'équilibre du budget annexe « lotissement »

(33) Le budget primitif pour 2024 a été adopté le 12 avril 2024, en équilibre apparent pour chacune des deux sections pour un total de 250 268 € en section de fonctionnement et de 142 591 € en section d'investissement.

Concernant la section d'investissement

(34) Pour les dépenses, l'inscription de 17 812 € au chapitre 23 – immobilisations en cours, ne correspond à aucune opération identifiée.

(35) Pour les recettes, l'inscription de 142 591 € à l'article 3555 – stocks de produits, terrains aménagés, au chapitre 040 – opérations d'ordre de transfert entre sections, devrait être réduite à 121 264 €, ce montant correspondant au solde du compte 3555. Toutefois, au regard des incertitudes pesant sur la valeur réelle du stock résiduel des terrains à aménager, la commune serait fondée à la vérifier.

(36) Il conviendrait également d'inscrire, en recettes, 109 004 € au chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement.

(37) Les dépenses de la section d'investissement s'élèveraient donc à 125 409 € et les recettes à 230 268 €. La section d'investissement du budget annexe « lotissement » serait donc en suréquilibre de 104 859 €. Conformément à l'article L. 1612-7 du code général des collectivités territoriales, une section d'investissement comportant un excédent n'est pas considérée comme en déséquilibre.

Concernant la section de fonctionnement

(38) Si les prévisions de recettes n'appellent pas de remarques, pour les prévisions de dépenses, il conviendrait de procéder aux modifications suivantes :

- l'inscription de 87 677 € au chapitre 65 – autres charges de gestion courante – au titre d'un reversement vers le budget principal, apparaît dépourvue de justification en raison des incertitudes pesant sur la valeur réelle du stock résiduel de terrains aménagés ;
- comme pour la section d'investissement, l'inscription de 142 591 € à l'article 71355 – variation des stocks de produits, terrains aménagés devrait être ramenée à 121 264 € ;

- il convient également d'inscrire 109 004 € au chapitre 023 – virement à la section d'investissement afin de respecter les conditions d'équilibre fixées par l'article L. 1612-7 du code général des collectivités territoriales.

(39) Ainsi la section de fonctionnement présenterait un équilibre pour un montant total de 250 268 € conformément aux dispositions de l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales.

3.1.3.6 Sur l'équilibre du budget annexe « bar-bowling »

(40) Le budget primitif pour 2024 a été adopté le 12 avril 2024, en équilibre apparent pour chacune des deux sections pour un total de 295 050 € en section d'exploitation et de 54 543 € en section d'investissement.

(41) Les prévisions inscrites en dépenses et en recettes pour les deux sections n'appellent pas d'observations au regard des dispositions de l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales.

3.1.3.7 Sur l'équilibre du budget annexe « immobilier ski »

(42) Le budget primitif pour 2024 a été adopté le 12 avril 2024 avec un déficit prévisionnel de 780 449 € pour la section de fonctionnement et de 283 849 € pour la section d'investissement.

Concernant la section d'investissement

(43) Les prévisions inscrites en dépenses et en recettes pour la section d'investissement étant sincères, la section d'investissement de ce budget annexe est en déséquilibre réel à hauteur de 283 849 €.

Concernant la section de fonctionnement

(44) Pour les dépenses, au regard du tableau d'amortissement des emprunts, l'inscription de 578 400 € à l'article 66111 – intérêts réglés à l'échéance, au chapitre 66 – charges financières devrait être ramenée à 574 480 €.

(45) Pour les recettes, l'inscription de 600 000 € au chapitre 75 (article 75888 – autres produits divers de gestion courante) devrait être portée à 755 875 € dès lors que cette recette correspond au montant de la part fixe du loyer versé par la régie ski en application des modalités arrêtées par le conseil municipal dans sa délibération du 30 mars 2012.

(46) Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent donc à 1 850 568 € et les recettes à 1 229 914 €. La section de fonctionnement est donc en déséquilibre réel de 620 654 €.

3.1.3.8 Sur l'équilibre du budget annexe « régie ski »

(47) Le budget primitif pour 2024 a été adopté le 12 avril 2024 avec un déficit prévisionnel de 1 882 593 € pour la section d'exploitation et en équilibre apparent à hauteur de 373 000 € pour la section d'investissement.

Concernant la section d'investissement

(48) Si les prévisions de recettes n'appellent pas d'observations, l'inscription de 373 000 € en dépenses, à l'article 1678 autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières, au chapitre 16 – emprunt et dettes assimilées, est dépourvue de justification.

(49) En effet, cette inscription est censée correspondre au remboursement de l'avance du budget principal intervenue, suite à la délibération du conseil municipal du 4 juillet 2008, à la création du budget annexe. Or, cette avance doit être remboursée dans un délai de 30 ans et non en 2024 au regard de la situation financière dégradée du budget annexe comme a pu le confirmer l'ordonnateur.

(50) Les recettes de la section d'investissement s'élèveraient donc à 373 000 € et il n'y aurait pas de dépenses. Le suréquilibre de la section d'investissement du budget annexe « régie ski » resterait conforme à l'article L. 1612-7 du code général des collectivités locales.

Concernant la section d'exploitation

(51) Pour les dépenses, il conviendrait de modifier les prévisions comme suit :

- l'inscription de 948 000 € à l'article 6135 – locations mobilières, au chapitre 011 – charges à caractère général, devrait être ramenée à 915 875 €, montant correspondant à la part fixe du loyer (755 875 €) à verser au budget annexe « immobilier ski », à laquelle s'ajoute 160 000 € pour la location d'Algeco, des terminaux de paiement et de deux véhicules ;
- l'inscription de 27 000 € à l'article 637 – autres impôts, taxes et versements assimilés, au chapitre 011 – charges à caractère général est anormale dès lors qu'il s'agit du paiement par la régie ski, de la taxe communale sur les entreprises exploitant des engins de remontées mécaniques. En effet, cette taxe qui ne concerne que les entreprises et qui a été instaurée par la commune en application de l'article L. 2333-49 du code général des collectivités territoriales, lorsque la gestion du domaine skiable était déléguée à une entreprise privée, a été maintenue sans fondement depuis la reprise en 2008 de la gestion du domaine skiable en régie.

(52) Pour les recettes, l'inscription de 72 000 € à l'article 7588 – autres, au chapitre 75 – autres produits de gestion courante doit être portée à 92 055 € pour tenir compte de l'ajustement des recettes issues des travaux effectués en régie par le personnel.

(53) Les dépenses de la section d'exploitation s'élèveraient donc à 3 544 985 € et les recettes à 1 741 572 €. La section d'exploitation serait donc en déséquilibre réel de 1 803 413 €.

3.1.3.9 Sur l'équilibre du budget principal

(54) Le budget primitif pour 2024 a été adopté le 12 avril 2024, en équilibre apparent pour chacune des deux sections pour un total de 19 487 595 € en section de fonctionnement et de 4 679 678 € en section d'investissement.

Concernant la section d'investissement

(55) Pour les prévisions de dépenses, au regard du tableau d'amortissement des emprunts, l'inscription de 2 400 000 € à l'article 1641 – emprunts en euros, au chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées, devrait être ramenée à 2 378 920 €.

(56) Pour les prévisions de recettes, l'inscription de 10 920 € à l'article 1323 – subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables versées par les départements, au chapitre 13 – subventions d'investissement, devrait être annulée, la seule subvention obtenue par la commune pour l'année 2024 est une subvention versée par l'Agence de l'eau. En corolaire de cette modification, l'inscription de 10 000 € à l'article 1321 – subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables versées par l'État et les établissements nationaux, au sein du même chapitre devrait être portée à 20 920 €.

(57) Les dépenses de la section d'investissement s'élèveraient donc à 4 658 598 € et les recettes à 4 679 678 €, faisant apparaître pour la section d'investissement un suréquilibre de 21 080 €, conforme aux dispositions de l'article L. 1612-7 du code général des collectivités territoriales.

Concernant la section de fonctionnement

(58) Pour les dépenses, il conviendrait de modifier les prévisions comme suit :

- l'inscription de 780 449 € à l'article 65736212 – subvention BA/régie industrielle ou commerciale avec une personnalité morale, au chapitre 65 – autres charges de gestion courante devrait être annulée, car il s'agit d'une provision constituée par la commune en prévision du versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe « immobilier ski », budget à caractère administratif, mais sans que la même somme ait été inscrite, en recette, à ce budget annexe. Dès lors qu'elle apparaît justifiée, cette somme devrait, au sein du chapitre 65, être inscrite à l'article 65821 – déficit des budgets annexes à caractère administratif, et son montant porté à 904 503 € pour couvrir le déficit du budget annexe immobilier ski ;
- l'inscription de 2 176 441 € à l'article 65823 – déficit des budgets annexes à caractère industriel et commercial, au chapitre 65 devrait être diminuée à 1 803 413 €. Cette dépense correspond à une provision constituée par la commune en prévision du versement d'une subvention au budget annexe « régie ski », service à caractère industriel et commercial (SPIC). Toutefois, la commune ne sachant pas si cette subvention entre dans les cas prévus à l'article L. 2224 – 2 du code général des collectivités territoriales, autorisant le versement d'une subvention du budget principal à un SPIC, elle n'a pas été inscrite, en recette, au budget annexe correspondant.

En application des dispositions des articles L. 2224 – 1 et L. 2224 – 2 du code général des collectivités territoriales, les budgets des services publics à caractère industriel et commercial exploités en régie doivent être équilibrés en recettes et en dépenses. Il est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget principal des dépenses au titre de ces services sauf dans trois cas :

- *« lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;*
- *lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements, qui en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;*

- *lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs ».*

L'ouverture de domaine skiable dans son ensemble dépend d'un niveau d'enneigement suffisant, ainsi que d'un niveau de température à ne pas dépasser pour produire de la neige de culture. Ces impératifs conduisant la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement à la régie lorsqu'ils ne sont pas réunis, à savoir l'ouverture partielle du domaine sur des périodes identifiées, le versement d'une subvention du budget principal est possible au regard de ces dispositions de l'article L. 2224 – 2 du code général des collectivités territoriales, à la condition que le conseil municipal définisse dans une délibération, les modalités d'intervention du budget principal à ce titre conformément à ces mêmes dispositions ;

- l'inscription de 439 148 € à l'article 65888 – autres charges diverses de gestion courante, au chapitre 65 devrait être diminuée à 286 000 €. En effet, le montant du reversement des recettes au budget annexe bar – bowling doit être inscrit en hors taxe (286 000 €), la part correspondant à la TVA collectée relevant d'un compte de classe 4 – compte de tiers, une ouverture de crédits budgétaires n'est pas nécessaire pour procéder à des écritures comptables (mandats et titres) sur ces comptes.

Il en va de même pour la prévision de 58 348 € pour l'impôt sur le revenu collecté par la commune en sa qualité d'employeur. Cette recette est comptablement inscrite sur le compte 4421 – prélèvement à la source, impôt sur le revenu. Comme pour la TVA collectée, l'utilisation de ce compte ne nécessite pas d'ouverture de crédits budgétaires dans le budget de la commune.

Enfin, une inscription de 30 000 € ne correspondant à aucune dépense identifiée, n'a pas vocation à être maintenue.

(59) Pour les recettes, les prévisions devraient être corrigées de la manière suivante :

- l'inscription de 11 370 440 € au chapitre 731 – fiscalité locale devrait être portée à 12 061 534 € au regard de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024. Les modifications porteraient sur les articles 73111 (9 557 889 € au lieu de 9 407 892 €), 73114 (62 459 € au lieu de 60 000 €), 73123 (600 000 €, correction de l'erreur d'imputation à l'article 7332 de la taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière) et 73141 (343 637 € au lieu de 400 000 €). La prévision de recettes de 5 000 € figurant à l'article 73175 – taxe sur les remontées mécaniques, n'a en outre pas lieu d'être conservée ;
- dans la même logique, l'inscription de 1 810 576 € au chapitre 73 – impôts et taxes doit être diminuée à 1 211 480 €. Les modifications concernent les articles 73221 (219 904 € au lieu de 219 000 €) et 7332 (0 € au lieu de 600 000 €, erreur d'imputation) ;
- l'inscription de 3 258 500 € au chapitre 74 – dotations et participations est à porter à 3 445 266 € au regard de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 et de la fiche dotation des communes du ministère de l'intérieur (direction générale des collectivités locales). Les modifications concerneraient les articles 7411 (2 163 058 € au lieu de 2 100 000 €), 74127 (88 871 € au lieu de 60 000 €), 742 (163 € au lieu de 0 €), 748312 (95 040 € au lieu de 95 000 €), 74832 (291 895 € au lieu de 275 000 €), 74833 (393 902 € au lieu 390 000 €), 7488 (103 837 € au lieu de 30 000 €) ;

- l'inscription de 244 000 € à l'article 75821 – reversement des excédents des budgets annexes administratifs, au chapitre 75 – autres produits de gestion courante, devrait être diminuée à 140 000 €, au regard des corrections à apporter aux budgets annexes « pompes funèbres » et « lotissement ». Seul le reversement du budget annexe « forêt » aurait vocation à être conservé ;
- l'inscription de 517 000 € à l'article 7588 – autres produits divers de gestion courante, au chapitre 75 devrait être ramenée à 457 500 €. Le montant des recettes générées par l'activité bar-bowling, activité soumise à TVA doit être inscrit hors taxe, la part de TVA collectée étant enregistrée sur le compte 4457 qui ne nécessite pas d'ouverture de crédits budgétaires inscrits dans le budget de la commune pour faire l'objet d'écritures comptables (mandats et titres).

(60) Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèveraient ainsi à 19 085 474 € et les recettes à 19 602 858 €. La section de fonctionnement du budget principal présenterait donc un suréquilibre de 517 385 € conforme aux dispositions de l'article L. 1612-7 du code général des collectivités territoriales, car d'un montant inférieur à l'excédent cumulé de 2 804 074 € constaté au 31 décembre 2023 pour cette section.

3.1.3.10 Sur le montant du déséquilibre

(61) Le montant du déséquilibre du budget de la commune de Gérardmer qui concerne les budgets annexes « immobilier ski » et « régie ski » s'élève ainsi à – 2 707 916 € (dont – 2 424 067 € en fonctionnement/exploitation et – 283 849 € en investissement). Il se décompose comme suit :

Budget immobilier ski		Budget voté	Rectifications à opérer	Budget voté après rectification
Section de fonctionnement	Recettes	1 074 039 €	155 879 €	1 229 914 €
	Dépenses	1 854 488 €	- 3 920 €	1 850 568 €
	Résultat cumulé prévisionnel	- 780 449 €		- 620 654 €
Section d'investissement	Recettes	1 164 201 €	0 €	1 164 201 €
	Dépenses	1 448 050 €	0 €	1 448 050 €
	Résultat cumulé prévisionnel	- 283 849 €		- 283 849 €

Budget régie ski		Budget voté	Rectifications à opérer	Budget voté après rectification
Section d'exploitation	Recettes	1 721 517 €	20 055 €	1 741 572 €
	Dépenses	3 604 110 €	- 59 125 €	3 544 985 €
	Résultat cumulé prévisionnel	- 1 882 593 €		- 1 803 413 €
Section d'investissement	Recettes	373 000 €	0 €	373 000 €
	Dépenses	373 000 €	- 373 000 €	0 €
	Résultat cumulé prévisionnel	0 €		373 000 €

4 SUR LES MESURES NÉCESSAIRES AU RÉTABLISSEMENT DE L'ÉQUILIBRE

(62) Aux termes de l'article R. 1612-21 du code général des collectivités territoriales, « *les propositions de la Chambre régionale des comptes, formulées conformément à l'article L. 1612-5, et tendant au rétablissement de l'équilibre budgétaire, portent sur des mesures dont la réalisation relève de la seule responsabilité de la collectivité ou de l'établissement public concerné* ».

4.1 Sur le budget annexe « immobilier ski »

(63) La subvention destinée à couvrir le déficit prévisionnel de ce budget annexe à caractère administratif d'un montant de 904 503 €, inscrite en dépense de la section de fonctionnement du budget principal au compte 65821 du chapitre 65, est conforme à la réglementation et n'appelle pas d'observations.

(64) Elle doit donc être également inscrite pour le même montant, en recette de la section de fonctionnement du budget annexe « immobilier ski », à l'article 75822 – prise en charge du déficit des budgets annexes à caractère administratif par le budget principal, du chapitre 75 – autres produits de gestion courante.

(65) Par ailleurs, un virement à la section d'investissement d'un montant de 283 849 € doit être inscrit en dépense de la section de fonctionnement du budget annexe « immobilier ski », au chapitre 023 – virement à la section d'investissement.

(66) Le montant total des dépenses comme des recettes de la section de fonctionnement s'élèverait ainsi à 2 134 417 €.

(67) En section d'investissement, une recette à hauteur de 283 849 € doit être inscrite au chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement.

(68) Le montant total des dépenses comme des recettes de la section d'investissement s'élèverait ainsi à 1 448 050 €.

(69) Les deux sections étant à l'équilibre et les ressources propres suffisantes pour couvrir le remboursement en capital d'emprunt à échoir au cours de l'exercice, le budget annexe « immobilier ski » respecterait donc les dispositions de l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales.

4.2 Sur le budget annexe « régie ski »

(70) Une subvention d'exploitation d'un montant de 1 803 413 € peut être inscrite en dépense de la section de fonctionnement du budget principal, à l'article 65823 – déficit des budgets annexes à caractère industriel et commercial du chapitre 65, dès lors qu'elle intervient

conformément aux dispositions précitées de l'article L. 2224 – 2 1° du code général des collectivités territoriales.

(71) Elle doit donc être également inscrite pour le même montant, en recette de la section d'exploitation du budget annexe « régie ski », à l'article 774 – subvention exceptionnelle, du chapitre 77 – produits exceptionnels.

(72) Le montant total des dépenses comme des recettes de la section d'exploitation s'établirait ainsi à 3 544 985 €.

(73) La section d'exploitation serait en équilibre réel et la section d'investissement en suréquilibre de 373 000 €. Le budget annexe « régie ski » respecterait donc les dispositions des articles L. 1612 – 4 et L. 1612 – 7 du code général des collectivités territoriales.

4.3 Sur la correction des anomalies constatées pour les autres budgets

(74) En complément des rectifications nécessaires au rétablissement de l'équilibre des budgets annexes « immobilier ski » et « régie ski », il serait utile de procéder aux corrections des anomalies constatées sur les budgets votés du budget principal et des budgets annexes « pompes funèbres », « transport » et « lotissement ».

PAR CES MOTIFS,

Article 1 - Déclare recevable la saisine de la préfète des Vosges, au titre de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales ;

Article 2 - Constate que le budget primitif 2024 de la commune de Gérardmer n'a pas été adopté en équilibre réel au sens de l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales, en raison des déséquilibres constatés aux budgets annexes « immobilier ski » et « régie ski » ;

Article 3 – Propose à la commune d'apporter au budget principal et aux budgets annexes les modifications consignées aux tableaux figurant en annexe du présent avis ;

Article 4 – Demande au conseil municipal de prendre, dans le délai d'un mois à compter de la communication du présent avis, une nouvelle délibération rectifiant le budget initial conformément aux dispositions de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales ;

Article 5 - Rappelle au maire de la commune de Gérardmer qu'en application des dispositions de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit être tenu informé, dès sa plus proche réunion, de l'avis rendu par la chambre et que, sans attendre cette réunion de l'assemblée délibérante, l'avis formulé par la chambre régionale des comptes et l'arrêté pris par le représentant de l'État font l'objet d'une publicité immédiate.

Le présent avis sera notifié :

- à la préfète des Vosges ;
- au maire de la commune de Gérardmer.

Copie sera adressée :

- au responsable du service de gestion comptable de Gérardmer ;
- au directeur départemental des finances publiques des Vosges.

Fait et délibéré à Metz, en la chambre régionale des comptes Grand Est, le 13 juin 2024.

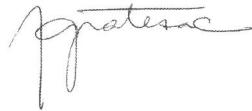
Le président de séance,

signé

Christophe BERTHELOT

Voie et délais de recours (article R. 421-1 du code justice administrative) : la présente décision peut être attaquée devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Collationné, certifié conforme à la minute déposée au greffe de
la Chambre régionale des comptes Grand Est, par moi
A Metz, le 24 juin 2024



Patrick GRATESAC, secrétaire général



Annexe n° 1. Proposition de budget primitif

Tableau n° 1 : Budget annexe « pompes funèbres »

Section d'exploitation

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition de rectification	Différence
011	Charges à caractère général	11 000 €	11 000 €	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 000 €	10 000 €	0 €
014	Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante	813 €	813 €	0 €
Total des dépenses de gestion des services		21 813 €	21 813 €	0 €
66	Charges financières	0 €	0 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	17 000 €	0 €	- 17 000 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	0 €	0 €
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés	0 €	0 €	0 €
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses réelles d'exploitation		38 813 €	21 813 €	- 17 000 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €	0 €	0 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	9 200 €	9 200 €	0 €
043	Opération d'ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		9 200 €	9 200 €	0 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	0 €	0 €
TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées		48 013 €	31 013 €	- 17 000 €
013	Atténuations de charges	0 €	0 €	0 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0 €	25 000 €	25 000 €
73	Produits issus de la fiscalité	0 €	0 €	0 €
74	Subventions d'exploitation	0 €	0 €	0 €
75	Autres produits de gestion courante	25 000 €	0 €	- 25 000 €
Total des recettes de gestion des services		25 000 €	25 000 €	0 €
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €	0 €	0 €
Total des recettes réelles d'exploitation		25 000 €	25 000 €	0 €
042	Opération d'ordre transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
043	Opération d'ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0 €	0 €	0 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	23 013 €	23 013 €	0 €
TOTAL des recettes d'exploitation cumulées		48 013 €	48 013 €	0 €
Résultat prévisionnel		0 €	17 000 €	17 000 €

Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition de rectification	Différence
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	74 217 €	0 €	- 74 217 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
	Total des opérations d'équipement	0 €	0 €	0 €
	Total des dépenses d'équipement	74 217 €	0 €	- 74 217 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison : affectation à...	0 €	0 €	0 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	0 €	0 €
	Total des dépenses financières	0 €	0 €	0 €
4581	Total des opérations pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	74 217 €	0 €	- 74 217 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0 €	0 €	0 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0 €	0 €	0 €
	TOTAL des dépenses d'investissement cumulées	74 217 €	0 €	- 74 217 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes d'équipement	0 €	0 €	0 €
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	0 €	0 €	0 €
106	Réserves	0 €	0 €	0 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison : affectation à...	0 €	0 €	0 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes financières	0 €	0 €	0 €
4582	Total des opérations pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes réelles d'investissement	0 €	0 €	0 €
021	Virement de la section d'exploitation	0 €	0 €	0 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	9 200 €	9 200 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes d'ordre d'investissement	9 200 €	9 200 €	0 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	65 017 €	65 017 €	0 €
	TOTAL des recettes d'investissement cumulées	74 217 €	74 217 €	0 €
	Résultat prévisionnel	0 €	74 217 €	74 217 €

Tableau n° 2 : Budget annexe « transport »

Section d'exploitation

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition de rectification	Différence
011	Charges à caractère général	13 600 €	13 600 €	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	40 000 €	40 000 €	0 €
014	Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante	276 €	276 €	0 €
Total des dépenses de gestion des services		53 876 €	53 876 €	0 €
66	Charges financières	1 220 €	1 220 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	0 €	0 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	0 €	0 €
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés	0 €	0 €	0 €
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses réelles d'exploitation		55 096 €	55 096 €	0 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €	0 €	0 €
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 000 €	1 000 €	0 €
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 000 €	1 000 €	0 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	0 €	0 €
TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées		56 096 €	56 096 €	0 €
013	Atténuations de charges	0 €	0 €	0 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0 €	0 €	0 €
73	Produits issus de la fiscalité	0 €	0 €	0 €
74	Subventions d'exploitation	56 000 €	56 000 €	0 €
75	Autres produits de gestion courante	0 €	0 €	0 €
Total des recettes de gestion des services		56 000 €	56 000 €	0 €
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €	0 €	0 €
Total des recettes réelles d'exploitation		56 000 €	56 000 €	0 €
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0 €	0 €	0 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	96 €	96 €	0 €
TOTAL des recettes d'exploitation cumulées		56 096 €	56 096 €	0 €
Résultat prévisionnel		0 €	0 €	0 €

Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition de rectification	Différence
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	45 676 €	0 €	- 45 676 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
	Total des opérations d'équipement	0 €	0 €	0 €
	Total des dépenses d'équipement	45 676 €	0 €	- 45 676 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	7 500 €	7 500 €	0 €
18	Compte de liaison : affectation à...	0 €	0 €	0 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	0 €	0 €
	Total des dépenses financières	7 500 €	7 500 €	0 €
4581	Total des opérations pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	53 176 €	7 500 €	- 45 676 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0 €	0 €	0 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0 €	0 €	0 €
	TOTAL des dépenses d'investissement cumulées	53 176 €	7 500 €	- 45 676 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes d'équipement	0 €	0 €	0 €
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	0 €	0 €	0 €
106	Réserves	0 €	0 €	0 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison : affectation à...	0 €	0 €	0 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes financières	0 €	0 €	0 €
4582	Total des opérations pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes réelles d'investissement	0 €	0 €	0 €
021	Virement de la section d'exploitation	0 €	0 €	0 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 000 €	1 000 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 000 €	1 000 €	0 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	52 176 €	52 176 €	0 €
	TOTAL des recettes d'investissement cumulées	53 176 €	53 176 €	0 €
	Résultat prévisionnel	0 €	45 676 €	45 676 €

Tableau n° 3 : Budget annexe « lotissement »**Section de fonctionnement**

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition de rectification	Différence
011	Charges à caractère général	20 000 €	20 000 €	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	0 €	0 €	0 €
014	Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	87 677 €	0 €	- 87 677 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses de gestion courante		107 677 €	20 000 €	- 87 677 €
66	Charges financières	0 €	0 €	0 €
67	Charges spécifiques	0 €	0 €	0 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0 €	0 €	0 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		107 677 €	20 000 €	- 87 677 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €	109 004 €	109 004 €
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	142 591 €	121 264 €	- 21 327 €
043	Opération d'ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		142 591 €	230 268 €	87 677 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	0 €	0 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		250 268 €	250 268 €	0 €
013	Atténuations de charges	0 €	0 €	0 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	168 345 €	168 345 €	0 €
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0 €	0 €	0 €
74	Dotations et participations	0 €	0 €	0 €
75	Autres produits de gestion courante	0 €	0 €	0 €
Total des recettes de gestion courante		168 345 €	168 345 €	0 €
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0 €	0 €	0 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		168 345 €	168 345 €	0 €
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	20 000 €	20 000 €	0 €
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		20 000 €	20 000 €	0 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	61 923 €	61 923 €	0 €
TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		250 268 €	250 268 €	0 €
Résultat prévisionnel		0 €	0 €	0 €

Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition de rectification	Différence
018	RSA	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0 €	0 €	0 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	17 182 €	0 €	- 17 182 €
	Total des opérations d'équipement	0 €	0 €	0 €
	Total des dépenses d'équipement	17 182 €	0 €	- 17 182 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison : affectation à...	0 €	0 €	0 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	0 €	0 €
	Total des dépenses financières	0 €	0 €	0 €
45..1	Total des opérations pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	17 182 €	0 €	- 17 182 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	20 000 €	20 000 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	20 000 €	20 000 €	0 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	105 409 €	105 409 €	0 €
	TOTAL des dépenses d'investissement cumulées	142 591 €	125 409 €	- 17 182 €
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166)	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €	0 €	0 €
204	Subventions d'équipement reçues	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes d'équipement	0 €	0 €	0 €
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	0 €	0 €	0 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	0 €	0 €	0 €
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0 €	0 €	0 €
165	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison : affectation à...	0 €	0 €	0 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes financières	0 €	0 €	0 €
45..2	Total des opérations pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes réelles d'investissement	0 €	0 €	0 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €	109 004 €	109 004 €

040	Opérations d'ordre transfert entre sections	142 591 €	121 264 €	- 21 327 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		142 591 €	230 268 €	87 677 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0 €	0 €	0 €
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		142 591 €	230 268 €	87 677 €
Résultat prévisionnel		0 €	104 859 €	104 859 €

Tableau n° 4 : Budget annexe « immobilier ski »

Section de fonctionnement

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition de rectification	Différence
011	Charges à caractère général	100 000 €	100 000 €	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	70 055 €	70 055 €	0 €
014	Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 033 €	1 033 €	0 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses de gestion courante		171 088 €	171 088 €	0 €
66	Charges financières	578 400 €	574 480 €	- 3 920 €
67	Charges spécifiques	0 €	0 €	0 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0 €	0 €	0 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		749 488 €	745 568 €	- 3 920 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €	283 849 €	283 849 €
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 105 000 €	1 105 000 €	0 €
043	Opérations ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 105 000 €	1 388 849 €	283 849 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	0 €	0 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		1 854 488 €	2 134 417 €	279 929 €
013	Atténuations de charges	0 €	0 €	0 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	0 €	0 €	0 €
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0 €	0 €	0 €
74	Dotations et participations	0 €	0 €	0 €
75	Autres produits de gestion courante	858 000 €	1 918 378 €	1 060 378 €
Total des recettes de gestion courante		858 000 €	1 918 378 €	1 060 378 €
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0 €	0 €	0 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		858 000 €	1 918 378 €	1 060 378 €
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	201 315 €	201 315 €	0 €
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		201 315 €	201 315 €	0 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	14 724 €	14 724 €	0 €
TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		1 074 039 €	2 134 417 €	1 060 378 €
Résultat prévisionnel		-780 449 €	0 €	780 449 €

Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition de rectification	Différence
018	RSA	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0 €	0 €	0 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	85 006 €	85 006 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	50 000 €	50 000 €	0 €
	Total des opérations d'équipement	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses d'équipement		135 006 €	135 006 €	0 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 111 729 €	1 111 729 €	0 €
18	Compte de liaison : affectation à...	0 €	0 €	0 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses financières		1 111 729 €	1 111 729 €	0 €
45..1	Total des opérations pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		1 246 735 €	1 246 735 €	0 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	201 315 €	201 315 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		201 315 €	201 315 €	0 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0 €	0 €	0 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		1 448 050 €	1 448 050 €	0 €
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166)	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €	0 €	0 €
204	Subventions d'équipement reçues	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
Total des recettes d'équipement		0 €	0 €	0 €
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	0 €	0 €	0 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	0 €	0 €	0 €
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0 €	0 €	0 €
165	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison : affectation à...	0 €	0 €	0 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €	0 €	0 €
Total des recettes financières		0 €	0 €	0 €
45..2	Total des opérations pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €
Total des recettes réelles d'investissement		0 €	0 €	0 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €	283 849 €	283 849 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 105 000 €	1 105 000 €	0 €

041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 105 000 €	1 388 849 €	283 849 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	59 201 €	59 201 €	0 €
	TOTAL des recettes d'investissement cumulées	1 164 201 €	1 448 050 €	283 849 €
	Résultat prévisionnel	- 283 849 €	0 €	283 849 €

Tableau n° 5 : Budget annexe « régie ski »**Section d'exploitation**

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition de rectification	Différence
011	Charges à caractère général	1 816 000 €	1 756 875 €	- 59 125 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	976 000 €	976 000 €	0 €
014	Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante	2 500 €	2 500 €	0 €
Total des dépenses de gestion des services		2 794 500 €	2 735 375 €	- 59 125 €
66	Charges financières	0 €	0 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	347 344 €	347 344 €	0 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	0 €	0 €
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	0 €	0 €	0 €
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 141 844 €	3 082 719 €	- 59 125 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €	0 €	0 €
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0 €	0 €	0 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	462 266 €	462 266 €	0 €
TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées		3 604 110 €	3 544 985 €	- 59 125 €
013	Atténuations de charges	130 000 €	130 000 €	0 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 151 992 €	1 151 992 €	0 €
73	Produits issus de la fiscalité	0 €	0 €	0 €
74	Subventions d'exploitation	50 000 €	50 000 €	0 €
75	Autres produits de gestion courante	72 000 €	92 055 €	20 055 €
Total des recettes de gestion des services		1 403 992 €	1 424 047 €	20 055 €
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	317 525 €	2 120 938 €	1 803 413 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €	0 €	0 €
Total des recettes réelles d'exploitation		1 721 517 €	3 544 985 €	1 823 468 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0 €	0 €	0 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	0 €	0 €
TOTAL des recettes d'exploitation cumulées		1 721 517 €	3 544 985 €	1 823 468 €
Résultat prévisionnel		- 1 882 593 €	0 €	1 882 593 €

Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition de rectification	Différence
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
	Total des opérations d'équipement	0 €	0 €	0 €
	Total des dépenses d'équipement	0 €	0 €	0 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	373 000 €	0 €	- 373 000 €
18	Compte de liaison : affectation à...	0 €	0 €	0 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	0 €	0 €
	Total des dépenses financières	373 000 €	0 €	- 373 000 €
4581	Total des opérations pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	373 000 €	0 €	- 373 000 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0 €	0 €	0 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0 €	0 €	0 €
	TOTAL des dépenses d'investissement cumulées	373 000 €	0 €	- 373 000 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes d'équipement	0 €	0 €	0 €
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	0 €	0 €	0 €
106	Réserves	0 €	0 €	0 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison : affectation à...	0 €	0 €	0 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes financières	0 €	0 €	0 €
4582	Total des opérations pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes réelles d'investissement	0 €	0 €	0 €
021	Virement de la section d'exploitation	0 €	0 €	0 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0 €	0 €	0 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	373 000 €	373 000 €	0 €
	TOTAL des recettes d'investissement cumulées	373 000 €	373 000 €	0 €
	Résultat prévisionnel	0 €	373 000 €	373 000 €

Tableau n° 6 : Budget principal**Section de fonctionnement**

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition de rectification	Différence
011	Charges à caractère général	4 022 810 €	4 022 810 €	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 450 000 €	8 450 000 €	0 €
014	Atténuation de produits	272 784 €	272 784 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	5 420 600 €	5 018 478 €	- 402 122 €
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses de gestion courante		18 166 194 €	17 764 073 €	- 402 121 €
66	Charges financières	485 418 €	485 418 €	0 €
67	Charges spécifiques	10 000 €	10 000 €	0 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	5 000 €	5 000 €	0 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		18 666 612 €	18 264 491 €	- 402 121 €
023	Virement à la section d'investissement	237 383 €	237 383 €	0 €
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	583 600 €	583 600 €	0 €
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		820 983 €	820 983 €	0 €
D002	Résultat reporté ou anticipé	0 €	0 €	0 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		19 487 595 €	19 085 474 €	- 402 121 €
013	Atténuations de charges	100 000 €	100 000 €	0 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	1 174 330 €	1 174 330 €	0 €
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 810 576 €	1 211 480 €	- 599 096 €
731	Fiscalité locale	11 370 440 €	12 061 534 €	691 094 €
74	Dotations et participations	3 258 500 €	3 445 266 €	186 766 €
75	Autres produits de gestion courante	1 102 200 €	938 700 €	- 163 500 €
Total des recettes de gestion courante		18 816 046 €	18 931 310 €	- 575 830 €
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	100 000 €	100 000 €	0 €
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0 €	0 €	0 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		18 916 046 €	19 031 310 €	- 575 830 €
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	215 050 €	215 050 €	0 €
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0 €	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		215 050 €	215 050 €	0 €
R002	Résultat reporté ou anticipé	356 499 €	356 499 €	0 €
TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		19 487 595 €	19 602 859 €	- 575 830 €
Résultat prévisionnel		0 €	517 385 €	- 173 709 €

Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition de rectification	Différence
018	RSA	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	77 000 €	77 000 €	0 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	851 478 €	851 478 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 008 996 €	1 008 996 €	0 €
	Total des opérations d'équipement	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses d'équipement		1 937 474 €	1 937 474 €	0 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 000 €	20 000 €	0 €
13	Subventions d'investissement	24 000 €	24 000 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 404 000 €	2 382 920 €	- 21 080 €
18	Compte de liaison : affectation à...	0 €	0 €	0 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses financières		2 448 000 €	2 426 920 €	- 21 080 €
45..1	Total des opérations pour compte de tiers	6 903 €	6 903 €	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		4 392 377 €	4 371 297 €	- 21 080 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	215 050 €	215 050 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		215 050 €	215 050 €	0 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	72 251 €	72 251 €	0 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		4 679 678 €	4 658 598 €	- 21 080 €
13	Subventions d'investissement (hors 138)	70 920 €	70 920 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166)	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €	0 €	0 €
204	Subventions d'équipement reçues	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
Total des recettes d'équipement		70 920 €	70 920 €	0 €
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	0 €	0 €	0 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	2 447 575 €	2 447 575 €	0 €
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0 €	0 €	0 €
165	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	4 000 €	4 000 €	0 €
18	Compte de liaison : affectation à...	0 €	0 €	0 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	16 200 €	16 200 €	0 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 320 000 €	1 320 000 €	0 €
Total des recettes financières		3 787 775 €	3 787 775 €	0 €
45..2	Total des opérations pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €

Total des recettes réelles d'investissement		3 858 695 €	3 858 695 €	0 €
021	Virement de la section de fonctionnement	237 383 €	237 383 €	0 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	583 600 €	583 600 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		820 983 €	820 983 €	0 €
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0 €	0 €	0 €
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		4 679 678 €	4 679 678 €	0 €
Résultat prévisionnel		0 €	21 080 €	21 080 €